

**Assemblée des délégués du SEPE  
du 27 octobre 2017**

**LIEU** : Salle paroissiale, Cornol

**DEBUT DE L'ASSEMBLEE** : 18h00

**PRESIDENT** : M. Marcel HUBLEUR

**SECRETAIRE** : Mme Marie-Françoise MAITRE

**DELEGUES EXCUSES** : MM. Jean-Pierre GINDRAT, La Baroche  
Maurice FROIDEVAUX, La Baroche  
Denis BAILLIF, Courgenay  
Francis DUBEY, Courgenay, en retard  
Thierry SUTTERLET, Fontenais  
Emmanuel GIGON, Haute-Ajoie  
Mme Christine CHOULAT RAVAL, Porrentruy  
MM. Manuel GODINAT, Porrentruy  
Claude GURY, Porrentruy  
Raymond PERIAT, Porrentruy  
Mmes Marguerite VUILLAUME, Grandfontaine  
Laure DARGIER, vérificatrice  
Danièle LAVILLE, vérificatrice

---

**Ordre du jour :**

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal No 20 de l'assemblée du 13 juin 2017 à Miécourt
5. Prendre connaissance et approuver le projet de remplacement du pont-roulant ; voter le crédit de 789'000 francs TTC nécessaire aux travaux, donner compétence à la Commission du SEPE pour se procurer le financement et, cas échéant, contracter puis consolider l'emprunt y relatif.
6. Prendre connaissance et approuver le budget 2018
7. Information du Président de la commission
8. Divers

## 1. Ouverture

Le Président M. Marcel Hubleur salue l'assemblée et demande si des modifications sont souhaitées à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

Le Maire de Cornol M. Ernest Gerber nous accueille pour la 2<sup>e</sup> fois dans son village et nous informe que la commune sera honorée d'offrir l'apéritif.

Une minute de silence est observée à la mémoire de M. Jean-Luc Bourquin, vice-président de l'assemblée des délégués du SEPE, et cheville ouvrière de la commission.

## 2. Désignation des scrutateurs

Mme Rachèle Gigandet et M. Jean-Paul Meneghelli sont désignés comme scrutateurs.

## 3. Appel nominal

<b>Alle</b>	Thierry Léchenne remplace Hubert Farine, Isabelle Fleury, Patrick Fluri
<b>Cornol</b>	José Beuret, Jésus Moreno
<b>Courgenay</b>	Régine Guélat, David Kläy, Jean-Marc Lopinat
<b>Courtedoux</b>	Yanick Matthey, Jean-Paul Meneghelli
<b>Fontenais</b>	Valérie Voisard remplace Jean-Luc Bourquin, Gregory Pressacco remplace Thierry Sutterlet
<b>Haute-Ajoie</b>	Joseph Lachat
<b>Porrentruy</b>	Chantal Braichet, Patrick Raval remplace Christine Choulat Raval, Marcel Hubleur, Marcel Meyer, Frédéric Sollberger, Yves Voisard
<b>Rocourt</b>	Rachèle Gigandet
<b>Grandfontaine</b>	Nathalie Pouchon, Yvan Vuillaume remplace Marguerite Vuillaume

**22 délégués présents (quorum 16)**

## 4. Procès-verbal No 20 de l'assemblée des délégués du 13 juin 2017 à Miécourt

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un lever de main, avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

**5. Prendre connaissance et approuver le projet de remplacement du pont-roulant ; voter le crédit de 789'000 francs TTC nécessaires aux travaux, donner compétence à la Commission du SEPE pour se procurer le financement, et, cas échéant, contracter puis consolider l'emprunt y relatif**

La parole est donnée au représentant du bureau RWB M. Daniel Urfer pour la présentation de ce projet.

A la fin de la présentation, M. Thierry Léchenne demande pourquoi ne pas refaire un même système que celui existant. M. Daniel Urfer précise qu'il n'est pas possible de faire rouler un pont s'il n'y a pas de support pour le faire.

M. Gilles Villard tient à signaler que le crédit ne fera pas l'objet d'un emprunt, mais pris sur les fonds à disposition.

M. Jean-Marc Lopinat souhaite savoir si le système sera plus performant. Il lui est répondu que sera évidemment le cas.

Mme Valérie Voisard pose la question de savoir si des pièces de rechange seraient encore disponibles, et si la ferraille serait vendable. M. Daniel Urfer précise que les pièces de remplacement ne se trouvent plus, et qu'il sera difficile de valoriser la ferraille.

M. Marcel Hubleur demande aux délégués qui approuvent ce crédit de le faire par un lever de main.

Décision :

Le crédit est accepté à l'unanimité, et il est donné compétence à la commission du SEPE pour se procurer le financement.

**6. Prendre connaissance et approuver le budget 2018**

M. Jean-Denis Voisard présente le budget :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget que j'ai l'avantage de vous commenter est basé sur les comptes 2016 ainsi que sur les comptabilisations au 30 septembre 2017. Il a été élaboré avec la précieuse collaboration de Stéphane Crelier. Enfin il a été approuvé par la commission lors de sa dernière séance.

Ce budget boucle avec un versement à la provision pour futurs investissements à hauteur de 35'380 francs. Plusieurs nouveaux comptes sont introduits dans ce budget, afin de faciliter le contrôle du maintien de la valeur sur chaque objet. Le compte 120.315.01 a ainsi été réparti sur les comptes 120.315.07 à 120.315.15 avec des dénominations bien précises.

D'autre part, concernant la facturation aux communes, nous proposons de facturer le même montant en 2018 qu'en 2017 au titre du maintien de la valeur. Le calcul établi pour le budget 2017 comptait un taux de maintien de 100% alors que c'est le taux de

60% qui sera appliqué D'autre part il faut tenir compte des investissements effectués ces 3 dernières années sur les installations existantes. Durant l'exercice 2018 le personnel de la step et moi-même allons calculé le maintien de la valeur de tous les objets concernés. Nous allons reprendre les investissements réalisés et les adaptés en fonction des taux d'amortissement prévu dans le nouveau décret sur l'administration financière des communes qui sera introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ceci nous permettra de fixer des montants précis dans les futurs budgets et ainsi pouvoir établir des programmes de remplacement au fur et à mesure de l'aliénation des divers objets.

Compte de fonctionnement – Administration 80'340 francs de charges et 31'400 de produits sous forme de prélèvement à la provision pour le financement d'honoraires relatif à diverses études liées aux futurs investissements non encore définis. A noter que ces prélèvements aux provisions sont remboursés par le crédit, si les investissements se réalisent. L'augmentation des charges est compensée par l'imputation (sous no 100.490.01). Il s'agit d'imputer les frais d'administration des futurs investissements.

Compte de fonctionnement – Exploitation 1'766'176 francs de charges et 612'555 francs de produits. Les charges de personnel comprennent le salaire du remplaçant de M. Maurice Hulmann, M. Marc Vuillaume. Jusqu'au 30 septembre nous travaillerons avec 4 employés car M. Hulmann prendra sa retraite à cette date. Nous avons également introduit le salaire de M. Heinz Joray qui ne peut plus être considéré comme employé temporaire. Un contrat en bonne et due forme lui sera proposé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les montants des charges sociales ont été adaptées en conséquence. Le montant des frais de cours est proposé à hauteur de 2'000 francs. Il s'agit principalement de cours de mise à jour des connaissances. Le nouvel employé suivra le cours de gérant de step lors de la prochaine session prévue dans quelques années. Durant l'année prochaine nous vous proposerons un nouveau statut du personnel afin de répondre aux exigences légales actuelles.

Le montant concernant la consommation d'eau et celui concernant l'électricité sont les mêmes qu'en 2017.

Le montant lié au petit outillage a été augmenté à 1'500 francs en fonction des comptes 2017. Celui relatif à l'exploitation et à l'entretien du laboratoire a été augmenté en tenant compte de l'achat d'une balance pour peser les matières sèches.

Les montants pour les produits floculants et la déphosphatation ont été adaptés aux comptes 2016 et 2017. Le montant facturé aux autres steps est répertorié sous le numéro 120.435.08

Les frais d'entretien des bâtiments et des extérieurs sont identiques à 2016 et 2017, rien de particulier de prévu pour l'année prochaine. Le montant relatif à l'entretien et aux réparations des installations techniques a été réparti comme je vous l'ai expliqué dans mon introduction. Sous ce chiffre nous ne trouvons que les frais qui ne peuvent être affectés à des objets précis. Concernant l'entretien des véhicules il est prévu l'expertise du Toyota, et nous devons prendre une décision sur son remplacement ou pas. Les montants des comptes 120.315.03 à 120.315.15 ont été estimés en fonction de devis ou de montants dépensés les dernières années. Ce sont ces montants que nous devons calculer dans le cadre de notre important travail de calcul du maintien de

la valeur. Certains montants seront prélevés sur les provisions établies jusqu'à ce jour. A partir de 2018 il faudra redistribuer ces provisions en les affectant au plus juste sur les objets répertoriés lors de notre analyse. Le montant lié gestion informatique des données selon le système Polaris passe de 20'000 francs en 2017 à 5'000 francs en 2018.

Le montant lié à l'évacuation des déchets facturé par le SIDP est diminué de 1'200 francs en fonction des comptes 2017. Le montant pour le nettoyage des bassins et collecteurs est diminué à hauteur de 15'000 francs en fonction du montant 2017. Les polices d'assurance de l'ECA Jura et de la Mobilière ont été revues en fonction des nouvelles installations et le montant annuel budgété est de 32'350 francs, soit une diminution de 1'300 francs. Dans le chiffre taxe et impôt nous avons uniquement tenu compte de la taxe immobilière facturée par Porrentruy. Le montant pour l'élimination des boues est augmenté car nous devons payer plus pour l'élimination du sable. Notre transporteur René Pape a été obligé de se mettre en règle avec la Loi sur la circulation routière, si bien que nous devons payer un montant supérieur. Ceci nous permet de continuer à utiliser notre tonneau. Malgré cette augmentation les coûts sont inférieurs à ceux pratiqués si nous devons abandonner notre tonneau et nous tourner vers une autre entreprise.

La taxe de 9 francs par habitant pour le traitement des micropolluants a été adaptée selon la facturation 2017 sur la base du nombre d'habitants raccordés fourni par les caissiers communaux que je profite de remercier pour leur précieuse collaboration.

Les frais divers et cotisations à diverses associations sont adaptés aux chiffres des années précédentes.

Les provisions seront alimentées par les montants prévus habituellement. Un montant de 35'380 francs est prévu pour alimenter la provision pour les futurs investissements. Il s'agit du montant relatif à l'excédent de produits de ce budget 2018. Ces montants seront revus lors du budget 2019 en fonction des éléments apportés par le calcul du maintien de la valeur.

Le montant de la taxe des déchets distillés est calculé sur la base des renseignements obtenus auprès de l'exploitant en tenant compte de la quantité des fruits récoltés cette année.

Les facturations diverses sont identiques à celles des années précédentes. Les montants des retenues salariales pour les assurances sociales sont adaptés.

Le montant des contributions des autres steps est identique à 2017. Il sera adapté en 2018 lorsque nous aurons le nombre d'habitants au 31 décembre 2017 qui servira de calcul pour la prochaine législature.

Compte de fonctionnement – Finances 156'420 francs de charges et 1'358'981 francs de produits.

Les intérêts des emprunts sont calculés pour les crédits liés à la construction des serres.

Dans la contribution des communes, on trouve cumulés les montants pour les frais d'exploitation pour la taxe des micropolluants ainsi que la contribution pour le maintien de la valeur des installations dont nous prévoyons la mise en vigueur sur 3 ans. Un tableau a été établi et transmis aux divers caissiers communaux pour l'intégration dans leur budget communal.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ce budget pour 2018, en particulier les exploitants, les membres de la sous-commission d'exploitation ainsi que notre président Gilles Villard. J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier les membres de la commission qui quitteront celle-ci au 31 décembre 2017. Je les remercie pour leur précieuse collaboration et leur confiance. J'aimerais pour terminer féliciter et remercier très sincèrement Marcel Hubleur qui m'a gratifié de ces conseils toujours très avisés.

Comme vous l'avez certainement appris je vais quitter mes fonctions de receveur communal à Fontenais au 31 décembre 2017 après 30 ans de service mais je reste à disposition du SEPE jusqu'à l'âge officiel de ma retraite à 65 ans, dans 3 ans.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition, avec l'aide des techniciens, pour répondre à vos questions.

Il n'y a pas de question concernant le budget. Les délégués l'approuvent à l'unanimité tel que présenté.

## **7. Information du Président de la commission**

M. Marcel Hubleur passe la parole au président de la Commission M. Gilles Villard :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués.

Le temps passe vite, car nous voilà déjà arrivés au terme de la législature 2013 – 2017. Permettez-moi donc de dresser un bilan de ces 5 dernières années, ainsi que d'effectuer quelques perspectives qui attendent notre syndicat.

### Personnel et membres de la commission

L'année 2013 a été marquée par l'arrivée de notre secrétaire Mme Marie-Françoise Maître, qui a été nommée à ce poste lors de la séance constitutive de l'assemblée du 14 juin.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014, c'est M. Stéphane Crelier qui a été engagé pour remplacer M. Philippe Raval, adjoint à la Step, qui a pris sa retraite en automne 2015, après pratiquement 30 ans de services.

Au début de cette année, M. Maurice Hulmann a décidé de réduire son temps de travail à 80% jusqu'à sa retraite prévue en principe en automne 2018. La responsabilité de la Step a donc été reprise par M. Stéphane Crelier. La mise au concours pour remplacer

M. Maurice Hulmann a permis de retenir la candidature de M. Marc Vuillaume de Rocourt, après examen de 26 postulations. Il débutera son activité au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette manière de faire permettra une transition plus adaptée.

A noter encore que le cahier des charges des exploitants nécessite une mise à jour, afin de définir les tâches exactes de chacun et de déterminer leurs compétences financières dans leur domaine. Un statut du personnel, basé sur celui de l'état est également en cours d'élaboration.

Au niveau de la commission du SEPE, il y a eu également quelques changements, soit à Alle où M. Hubert Farine a été remplacé par M. Jérôme Crelier, à Courgenay, où M. Raphaël Rebetez a été remplacé par M. Tony Loutenbach et enfin à Courtedoux où M. Alain Perolle, malheureusement décédé, a été remplacé tout d'abord par M. Yannick Mathey, en attendant la nomination de Mme Maëlle Wenger. J'ai également une pensée toute particulière pour notre vice-président de l'assemblée, M. Jean-Luc Bourquin qui nous a quitté tout dernièrement.

### BEPS (bassins d'eau pluviales)

En novembre 2013, l'assemblée a voté un crédit de CHF 142'000.-, montant à prélever sur les fonds de réserve. C'est en effet, dans le cadre du PGEE, par rapport aux mesures Z0 que ces installations sont nécessaires. Il s'agit de système de mesures de niveau prévus sur 14 bassins au moyen de sondes. Cela permet d'obtenir des données plus fiables dans le domaine des eaux parasites. En 2016, les résultats des premiers sondages sont intéressants et les sondes placées à des endroits stratégiques permettent de situer exactement les principaux problèmes. La commission SEPE aura donc ainsi la possibilité d'intervenir auprès des communes concernées, afin qu'elles effectuent les travaux nécessaires, pour diminuer les eaux claires parasites qui se retrouvent en nombre important lors des analyses.

### Formulaire

En 2014, un formulaire type « demande de raccordement » a été créé, à l'intention des entreprises de génie civil, des bureaux d'ingénieurs, des responsables cantonaux et communaux. Ce formulaire permet d'éviter des raccordements aux collecteurs intercommunaux sans autorisation et surtout sans contrôle des travaux.

### SEPE +

On en parlait déjà en 2011 et ce fut durant cette législature, le dossier le plus important qui a été traité et dont on connaît malheureusement l'issue. La reprise des infrastructures communales par le syndicat avait été déclenchée par le résultat des PGEE. Le groupe de travail avait pour but l'élaboration d'un règlement type, l'introduction d'une taxe unique pour toutes les communes du syndicat, tout en tenant compte de la nouvelle loi sur la gestion de l'eau qui est venue s'ajouter en cours de route. Le dossier a été présenté aux instances concernées au fur et à mesure de l'avancement du dossier et chaque fois préavisé favorablement.

La solution proposée permettait une collaboration efficace et une meilleure gestion des eaux usées.

D'ailleurs, vous l'aviez compris puisque lors de l'assemblée du 11 mars 2016, vous aviez accepté à une grande majorité le règlement d'organisation du SEPE +, ainsi que celui de l'évacuation et le traitement des eaux du SEPE+, de même que le crédit de CHF 5'000'000.- pour la reprise des dettes des communes dans le domaine de l'épuration.

La suite, vous la connaissez, il fallait un oui de l'ensemble des communes du SEPE pour que le projet puisse voir le jour, ce qui n'a pas été le cas, puisqu'après Porrentruy, Rocourt et Courtedoux, qui y ont adhéré ; Haute-Ajoie l'a refusé. Les autres communes n'ont pas eu l'occasion de se prononcer. Après discussions avec les instances concernées, la commission du SEPE a décidé avec regret de ne pas poursuivre les investigations.

Mais, comme cela a été déjà dit avec ou non un SEPE+, le syndicat et les communes devront de toute façon se mettre aux normes en fonction de la nouvelle loi cantonale sur la gestion de l'eau qui a été acceptée par le Parlement par 58 voix le 28 octobre 2015 avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2016. Cette loi précise notamment le mode de calcul pour les taxes de raccordements des immeubles et l'utilisation pour couvrir les coûts de maintien de la valeur. Les règlements devront donc être revus dans les 3 ans, soit au plus tard au 1<sup>er</sup> février 2019. Vous l'avez compris, le prix du m<sup>3</sup> d'eau et les taxes d'épuration prendront l'ascenseur, malgré les motions de MM Friche et Voirol au parlement qui ont été acceptées en ce qui concerne le délai et le pourcentage de 60% au lieu de 100% pour certains cas par rapport au maintien de la valeur. Même si le règlement n'a pas encore été adapté, l'augmentation des taxes s'avère donc nécessaires, ce que la plupart des communes ont déjà pris en compte lors de l'élaboration de leurs budgets.

### Micropolluants

En 2013, le Conseil fédéral parlait déjà du dossier des micropolluants, mais c'est en mars 2014 que les chambres fédérales ont modifié la loi sur les eaux. Une taxe de CHF 9.- par habitant dès 2016 est perçue auprès des détenteurs des stations centrales d'épuration pour financer l'indemnisation des mesures destinées à éliminer les micropolluants. Toutes les Steps de plus de 8000 habitants raccordés et ayant une part d'eau usée supérieure à 10% par rapport à un cours d'eau devront éliminer les micropolluants, ce qui est le cas de celle de Porrentruy.

En 2015, la commission du SEPE, a donc pris les devants en confiant un mandat au bureau d'ingénieurs qui porte sur la méthode la plus adaptée à la station, en incluant l'optimisation des processus de traitement et les aspects énergétiques.

Le 22 janvier 2016, votre assemblée a voté les crédits d'étude pour le traitement des micropolluants. Le dossier a ensuite été présenté dans le courant du printemps aux organes cantonaux et fédéraux qui nous ont demandé notamment la réalisation de test de toxicité sur plusieurs mois, ce qui retarde le planning prévu.

Au début de cette année à Alle, votre assemblée a préavisé favorablement le crédit de CHF 4,7 millions pour le traitement des micropolluants, à l'intention des communes-membres. Depuis, l'ensemble des communes a accepté le crédit en assemblée communale ou en votation populaire au mois de septembre pour les citoyens à Porrentruy. Tous les travaux ont été attribués. Il ne reste plus qu'à régler le problème des « bromures », avant de pouvoir débiter les travaux.

En effet, tant que nous n'aurons pas pu élucider d'où viennent les pics de bromures à la Step, la confédération et le canton n'octroieront pas les subventions. Nous pensons



avoir trouvé une piste, mais cette dernière n'est pas confirmée et d'autres analyses sont nécessaires et sont en cours pour déterminer d'où viennent ces pics. Nous espérons toutefois pouvoir débiter les travaux au printemps prochain et ainsi si possible être exonérée de la taxe de CHF 9.- dès l'année 2020.

### Installations

En date du 20 mai 2016, un crédit de CHF 300'000.-, par la reprise sur le fond de réserve de renouvellement, a été consenti pour l'achat de l'installation d'un moteur à gaz, remplaçant celui de 1987. Sa fonction est la fabrication de chaleur pour les boues et le chauffage des bâtiments et la fabrication de chaleur pour la production d'électricité. L'investissement devrait être rentabilisé sur 5 ans.

Le système des serres pour le séchage des boues fonctionne très bien et nous avons, en plus des contrats pour la reprise des boues avec les petites steps d'Ajoie, des collaborations avec celles des Franches Montagnes, ce qui nous permet d'amortir plus rapidement nos installations.

La Step a 30 ans cette année et comme annoncé, les installations montrent des signes de fatigue, puisque la plupart de celles-ci sont d'origine. Certains changements importants sont donc nécessaires comme le pont roulant, pour lequel un crédit a été voté auparavant. Il faut s'attendre à d'autres investissements lors de la prochaine législature.

Afin de connaître les dépenses à consentir, une liste de l'ensemble des appareils et installations sera dressée et ils seront évalués en fonction de leur état et de leur durée de vie, ce qui permettra également de connaître les chiffres pour le maintien de la valeur et planifier au mieux les montants à investir ces prochaines années.

La gestion des données de cadastres souterrains a été confiée à un bureau d'ingénieurs sous forme de contrat « Polaris ». Elle permettra à nos exploitants d'avoir un outil de travail informatique et une mise à jour des plans de cadastres des eaux usées.

Le site internet du SEPE sera revu également complètement ces prochains mois.

### Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont permis une bonne gestion du syndicat.

Merci donc aux communes-membres par le biais de leur population et de leurs exécutifs, merci aux membres de la commission, à la secrétaire et au caissier, aux employés de la Step, aux vérificatrices des comptes, aux représentants de l'état, aux bureaux d'ingénieurs et à vous les délégués pour le travail fourni et la bonne collaboration durant cette législature.

Je souhaite que le SEPE continue de fonctionner à la satisfaction générale de l'ensemble des partenaires et puisse mener à bien les projets en cours et à venir. Je souhaite bon vent à toutes celles et ceux qui ne représenteront plus le syndicat l'année prochaine et espèrent retrouver les autres en pleine forme.

Il y a 2 personnes de la commission que je citerai plus particulièrement et qui quitteront le SEPE, à la fin de l'année. En effet, ils ont été des membres très importants à mes côtés durant plusieurs législatures.

Il s'agit de M. Vincent Surmont, membre de la commission, membre de la sous-commission d'exploitation et membre du groupe de travail SEPE+ et de M. Gabriel Voirol, vice-président de la commission, président de la sous-commission d'exploitation et membre du groupe de travail SEPE +.

Je les remercie pour tout le travail accompli sans relâche et pour leurs compétences dans le traitement des dossiers. Je leur souhaite le meilleur pour la suite et le SEPE a le plaisir de leur remettre une petite attention.

Il me reste une personne à remercier aussi tout particulièrement, c'est notre président, M. Marcel Hubleur, qui a présidé avec tact et talent notre assemblée des délégués depuis l'année 2001. Il a participé à toutes nos séances de commission et a su nous apporter des conseils avisés tout au long de ces années. C'est ce soir sa dernière assemblée parmi nous et il mérite un tonnerre d'applaudissements en guise de remerciements pour tout le travail accompli en lui souhaitant nos meilleurs vœux pour la suite avec également une attention.

La secrétaire remet à ces personnes une attention de la part du SEPE.

## 8. Divers

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Courgenay.

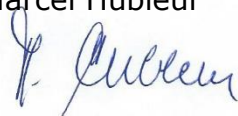
M. Marcel Hubleur tient à présenter ses remerciements ses plus chaleureux pour leur excellent travail au Président et aux membres de la commission, aux délégués, ainsi qu'aux employés de la Step.

Cela fait donc 16 ans qu'il préside l'assemblée des délégués. En principe deux assemblées ont eu lieu chaque année, pour le budget et les comptes, sauf ces dernières années où il a été nécessaire de convoquer plusieurs assemblées extraordinaires. Les délibérations se sont toujours déroulées dans la sérénité car très bien préparées par le Président de la commission.

M. Marcel Hubleur, Président, lève la séance à 19h00.

Courtedoux, le 7 novembre 2017

Le Président  
Marcel Hubleur



La secrétaire  
M.-F. Maître

